



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 09 septembre 2020

Date d'affichage : 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARAMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Olivier PAWLICKI, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER, Arnaud STRACZEK

Secrétaire : Monsieur Arnaud POETTE

2020-053 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-054 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Par délibération en date du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'affermage liant la commune à la société VEOLIA pour la distribution de l'eau potable jusqu'au 31 décembre 2026.

Par délibération en date du 10 septembre 2018, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'affermage liant la commune à la société VEOLIA pour le service public de l'assainissement, jusqu'au 12 octobre 2028.

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et au code général des collectivités territoriales, article L2224-5, la commune doit établir un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport annuel est présenté en séance par M. Frédéric MIDOL-MONNET, Directeur du Développement Commercial chez VEOLIA.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication et du rapport annuel concernant les services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15	15	0	0	0

2020-055 - Bilan des délégations au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants, R 213-1 et suivants ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019, instaurant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du PLU de la commune de Couvron-et-Aumencourt ;
Vu l'arrêté n°2019-320 du Président de la Communauté de Communes en date du 11 octobre 2019, déléguant au Maire l'exercice du droit de préemption urbain ;
Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que les décisions suivantes ont été prises :

- Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété sise 21 rue Saint-Privat, cadastrée ZH 86, d'une superficie totale de 926 m², appartenant à Mme Jessica BOULANGER, vendue 260 000.00 €.
- Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété sise 28 rue de la Verdure, cadastrée AB 29, AB 855 et AB 448, d'une superficie totale de 1136 m², appartenant à Mmes Sabine et Pauline CUVILLIER, vendue 141 000.00 €.
- Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété sise 17 rue de Vendôme, cadastrée AB 140 et AB 802, d'une superficie totale de 968 m², appartenant à M. et Mme BLED, vendue 129 000.00 €.
- Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété sise 2 place de l'église, cadastrée AB 154 et AB 353, d'une superficie totale de 902 m², appartenant à Mme DECK et M. CHANTEREAUX, vendue 158 000.00 €.
- Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété sise 20 rue des Bois, cadastrée AB 883, d'une superficie totale de 190 m², appartenant aux conjoints ROCHER, vendue 30 000.00 €.
- Renonciation au droit de préemption urbain pour la propriété sise 24 rue de la Verdure, cadastrée section AB 846, d'une superficie totale de 220 m², appartenant aux conjoints PARMENTIER, vendue 27 600.00 €.

2020-056 - SPL-XDEMAT : renouvellement de la convention de prestations intégrées.

Par délibération du 9 décembre 2013, la commune de Couvron-et-Aumencourt a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, la Meuse, la Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition mis à disposition comme XMARCHÉS, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, ...

A cette fin, la commune a acheté une action de la société, désigné un représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées, et verse chaque année une cotisation à la société.

La convention de prestations intégrées arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de la SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont développés chaque année pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-057 - Lotissement du Mail : avenant n°5 au contrat de concession.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a confié à la SEDA dans le cadre d'une concession d'aménagement en date du 8 juin 2007, la réalisation d'un lotissement d'habitation de 45 parcelles, dit « Lotissement du Mail ».

Le contrat initial et ses avenants prévoient que la mission de la SEDA prend fin au 31 décembre 2020 mais la commercialisation ne sera pas achevée à cette date.

Madame le Maire propose au conseil municipal de proroger la mission de la SEDA pour une durée de deux ans et de formaliser cet accord par la signature d'un nouvel avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de l'avenant n°5 ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant.

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de demander à la SEDA une actualisation du prix de vente des parcelles, en adéquation avec les tarifs du marché local, afin d'envisager une éventuelle baisse du prix au mètre carré.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-058 - Éclairage public : remplacement d'un câble hors service rue de Pouilly.

Madame le Maire expose à l'assemblée le devis présenté par l'USEDA pour le remplacement du mât défectueux n°123 situé rue de Pouilly, à proximité du n°15.

Le coût total des travaux s'élève à 3 437.84 € HT. La contribution de la commune s'élève à 100% du coût total. Cette somme sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le remplacement du mât défectueux n°123 ;
- S'engage à verser à l'USEDA la contribution demandée ;
- Décide d'inscrire le coût de ces travaux au budget primitif 2020

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Mme le Maire propose à M. Arnaud POËTTE de dresser un compte-rendu de la réunion de secteur de l'USEDA qui s'est tenue vendredi 11 septembre, à laquelle ce dernier assistait en qualité de délégué titulaire.

Après l'élection des représentants de secteurs (M. GERBE DE THORE remplace M. COULON), et l'annonce du changement de directeur, la réunion consistait essentiellement à évoquer les projets à venir pour les communes adhérentes. Pour Couvron, plusieurs dossiers ont été évoqués :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux rue des Bois sont programmés au premier semestre 2021 ;
- L'USEDA est en attente de la délibération du conseil pour le remplacement du mât EP 123 ;
- La mise en place de la commande à distance de l'éclairage public a pris du retard car le marché n'a toujours pas été notifié au fournisseur.

2020-059 - Bourses scolaires communales année scolaire 2020/2021.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que, depuis plusieurs années, la Commune attribue une bourse scolaire aux élèves de la commune poursuivant leurs études dans le second cycle.

La question du maintien de cette aide est débattue par l'Assemblée. Plusieurs élus soulignent le caractère exceptionnel de cette année 2020, qui a mis en difficulté de nombreuses familles. Ils rappellent que cette aide s'adresse à tous et n'est pas soumise à condition de revenus.

Dominique LEBLOND et Grégory COIGNOUX souhaiteraient néanmoins étudier la possibilité que cette aide soit soumise à condition de ressources, et gérée par le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de reconduire l'attribution de ces bourses scolaires pour l'année scolaire 2020-2021.
- Fixe le montant de la bourse pour les élèves poursuivant leurs études au lycée jusqu'au baccalauréat (ou CAP, BEP) à 100 €.
- Fixe le montant de la bourse pour les élèves poursuivant leurs études après le baccalauréat à 200 €.
- Les personnes concernées devront fournir à la mairie un dossier composé d'un certificat de scolarité 2020/2021 et d'un RIB au nom de l'étudiant avant le 30 octobre 2020.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

2020-060 - Adoption du procès-verbal de la commission des fêtes du 31 août 2020.

Madame le Premier Adjoint au Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission des fêtes qui s'est tenue le 31 août 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15	15	0	0	0

Fonctionnement de l'école.

- Madame le Maire communique à l'assemblée les effectifs de l'école pour la rentrée scolaire 2020/2021.
- Dans le cadre du protocole sanitaire, Mme le Maire expose les mesures mises en place, et notamment la désinfection quotidienne des locaux par le personnel communal. Ces obligations génèrent un doublement des heures de ménage qu'il conviendra de compenser ultérieurement (intervention du chantier d'insertion de la communauté de communes, et/ou recours éventuel à du personnel en renfort).
- Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 novembre 2018 fixant les conditions de dérogations scolaires.
Elle précise qu'une dérogation a été accordée à la famille de Lenny TABAÏ afin de permettre à cet enfant scolarisé en CM1 de terminer sa scolarité à COUVRON. Cette dérogation fait suite à une demande de la famille qui a déménagé au cours de l'été 2020. Le père de l'enfant vit désormais à Mons-en-Laonnois et la mère à Crécy-sur-Serre. Les deux communes de résidence ont refusé de donner leur accord. Par conséquent, Mme le Maire a dans un premier temps répondu négativement à la demande des parents, ne pouvant leur faire supporter cette charge, en vertu du principe de gratuité de l'école publique. Ces derniers ont néanmoins insisté en proposant de faire un don à la commune, équivalent au montant des frais de scolarité. Mme le Maire a accepté cette proposition. Elle propose au conseil de mettre cette décision au débat. Au vu des éléments ci-dessus énoncés, le conseil décide (9 voix pour - 6 voix contre) d'accepter le don de la famille, qui ne pourra être supérieur aux frais réels engagés pour cet enfant, à savoir les sorties pédagogiques, l'éventuel cycle piscine, et les animations annexes organisées par la commune (arbre de Noël et fête communale). Le montant sera calculé par la commune et communiqué à la famille à la fin de l'année scolaire 2020/2021.
Les élus réfléchissent à la mise en place d'une tarification différenciée pour les élèves non-résidents inscrits aux activités périscolaires (garderie / cantine). Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion.

2020-061 - Questions diverses.

- Demandes de subventions : Mme le Maire communique à l'Assemblée l'état d'avancement des demandes de subventions 2020 au titre de l'APV, l'API et la DETR.
- Bar-tabac : En parallèle du projet « 1000 cafés », Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a fait l'acquisition de la licence IV de débit de boissons pour la somme de 1 000.00 €. Annick OHLERT présente les premiers résultats du sondage effectué début juillet auprès de la population. Elle rappelle qu'il est encore temps de répondre, via le formulaire qui a été publié dans le Tour de Ville.
- Circulation rue de la gare (intervention de Marie BARBAUX-DREUX) : des habitants de la rue de la gare demandent s'il est possible d'installer un panneau avertisseur au droit du passage piéton, afin de sensibiliser les automobilistes et ainsi les inciter à ralentir. Mme le Maire répond que ce projet n'est pas à l'étude actuellement.

- Entretien du cimetière : Benoît ROGER demande qu'elle est la politique de la commune en matière d'utilisation de produits phytosanitaires au cimetière. Mme le Maire rappelle que la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur les espaces verts, forêts, voiries, promenades, les lieux récréatifs ou sportifs, les établissements scolaires depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette interdiction ne concerne néanmoins pas les cimetières. Pour Couvron, la commune cherche un juste équilibre entre méthodes alternatives et produits phytosanitaires. Mme le Premier Adjoint rappelle qu'il en va également de la responsabilité de chaque concessionnaire de désherber autour de sa sépulture.
- Autodrome : M. Grégory COIGNOUX demande l'état d'avancement du projet d'autodrome. Mme le Maire répond que le projet est toujours d'actualité mais a pris du retard suite à la crise sanitaire.
- Aires de jeux rue du Tour de Ville : Mme Mélanie EVRA demande ce que prévoit la commune pour les aires de jeux rue du Tour de Ville. Mme le Maire répond que les jeux ont été neutralisés suite à des dégradations et à une vétusté avancée. La commission des travaux décidera du remplacement ou non de cette installation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO



Le Secrétaire de séance,

Arnaud POËTTE

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Arnaud Poëtte".